

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.
**Ministère de la Défense Nationale et des
Anciens Combattants.**



**PLAN GLOBAL DE DESARMEMENT,
DEMOBILISATION ET
REINTEGRATION
(DDR III)**

**Programme National de Désarmement,
Démobilisation et Réinsertion.
(PNDDR)**

LES ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de Revenu
APE	: Agence de Protection de l'Enfance
CIDDR	: Comité Interministériel de Désarmement, Démobilisation et réinsertion
COB/TOB	: Company Operating Base/Base Opérationnelle de Compagnie
CPR	: Centre de Préparation à la Réintégration
CTA	: Centre de Triage
CVA	: Contrôle et Vérification d'Armement
DDR	: Désarmement, Démobilisation et Réintégration
DDR /RR	: Désarmement, Démobilisation, Réintégration/Rapatriement et Réinstallation
EAFGA	: Enfants Associés aux Forces et Groupes Armées
EMD	: Equipe Mobile de Désarmement
EUSEC	: Mission de Conseil et d'Assistance de l'Union Européenne en matière de Sécurité
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FIB	: Force Intervention Brigade/Brigade d'intervention de la Force
HIMO	: Haute Intensité de Main d'œuvre
IVO	: Identification Vérification Orientation
MCA	: Membre de la Communauté d'Accueil
MONUSCO	: Mission des Nations Unies pour la République Démocratique du Congo
PM	: Passation des Marchés
PN-DDR	: Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
RDC	: République Démocratique du Congo
RSS	: Réforme du Secteur de Sécurité
SET	: Structure d'encadrement transitoire
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	: Fonds des Nations Unies pour le Femme

TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GENERAL.....	5
II. JUSTIFICATION DU DDR III.....	7
2.1. Neutraliser l'existence des groupes armés et améliorer sensiblement les conditions sécuritaires dans la partie Est du pays.	7
2.2. Synergie avec la réforme du secteur de sécurité.....	7
2.3. Contribuer à la stabilisation nationale et régionale.	7
2.4. Optimiser l'utilisation des ressources publiques.	7
III. OBJECTIFS DU DDR III.....	7
3.1. Objectif général.	7
3.2. Objectifs spécifiques.	7
IV. PRINCIPES STRATEGIQUES DU DDR III.....	8
V. PREVISION DES GROUPES CIBLES ET EFFECTIFS A TRAITER.....	8
5.1. Identification des groupes cibles et leur localisation.....	8
5.2. Effectifs prévisionnels des éléments des groupes armés à traiter.....	8
5.3 Effectifs prévisionnels des éléments congolais à traiter.....	9
5.4. Effectifs des éléments à démobiliser (Congolais et étrangers).	9
VI. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU DDR III.	9
6.1. Supervision et orientation politique:	9
6.2. Coordination conjointe du processus.....	9
6.2.1. Rôle :.....	9
6.2.2. Composition:.....	9
6.3. UEPNDDR:	9
6.2.3. Calendrier des activités.....	10
6.4. Schéma du processus DDR III.....	11
6.5. Sensibilisation 	13
6.6. Désarmement.....	13
6.7.1. Critères d'éligibilité au processus DDR.....	14
6.5.1.1 Pour les combattants issus de différents groupes armés non structurés	14
6.5.1.2 Pour les combattants issus de groupes armés structurés:.....	14
6.5.1.3. Pour les combattants isolés (Hommes et femmes):	14
6.5.2. Description du processus de Désarmement:.....	14
6.6. Démobilisation.....	15
6.6.1. OPERATIONS D'IDENTIFICATION, VERIFICATION ET ORIENTATION (IVO)..	15
6.6.2. Opérations administratives de la démobilisation.	15

6.6.3. Schéma des opérations de désarmement et de démobilisation	16
6.7. Centre de triage (CTA).....	16
6.7. Le Centre de Préparation à la Réintégration (CPR).....	16
6.7.1 Rôles.	16
6.7.2. Principes de gestion du CPR.	17
6.7.4. Acteurs:	17
6.7.5. Durée.	17
6.7.6. Cas des dépendants.	17
6.8. La réinsertion ou l'assistance transitoire.....	18
6.9. La Réintégration socio économique.....	19
6.9.1. Effectifs à réintégrer.	19
6.9.2. Principes de la Réintégration	19
6.10. Activités spécifiques pour les groupes vulnérables.....	21
6.10.1. Appui aux Femmes ex-combattantes.	21
6.10.2. Appui aux enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA).	21
6.11. Gestion du programme.....	21
VII. PLANIFICATION DES ACTIVITES DU DDR III.	22
VIII. FINANCEMENT ET BUDGET DU PLAN GLOBAL DU DDR III.	30
8.1. Les ressources pour financer ce plan global du DDR III vont provenir de:.....	30
8.2. Budget.	30
ANNEXE 1 : Cartographie illustrée des groupes armés.....	31
ANNEXE 2: Emplacement des CPR.....	34

I. CONTEXTE GENERAL

La République Démocratique du Congo est confrontée à une série des conflits armés récurrents depuis le 02 Août 1998, du fait des rebellions et groupes armés qui déciment la partie de l'Est du territoire national. Cette situation a créé un état permanent d'insécurité et des violences qui mettent à mal les populations civiles de cette partie du pays, condamnées à l'errance dans les forêts, les familles qui vivent disloquées et sans logis, les enfants qui naissent et grandissent sans connaître le chemin de l'école. On estime à plus de deux millions de personnes, la population des déplacés internes¹. Dans cette situation d'insécurité généralisée et de mépris des droits humains, les femmes congolaises paient le plus grand tribut car devant subir des violences, viols et humiliations de tout genre dont les auteurs restent pour la plupart impunis.

Une donnée essentielle à la compréhension de l'environnement sécuritaire de la République Démocratique du Congo, c'est la dimension régionale qui caractérise les fondements des conflits armés dans cette partie du pays. En effet, l'histoire récente montre que cette région a connu beaucoup de crises politiques et sécuritaires transfrontalières sur fond ethnique. La République Démocratique du Congo est frontalière à quelques pays qui ont presque tous connu ou connaissent encore des conflits ayant généré des ramifications régionales. Cette dimension multinationale nécessite donc une plus grande implication des pays de la Région des Grands Lacs dans la recherche des solutions efficaces et durables aux conflits qui plombent l'Est de la République Démocratique du Congo depuis deux décennies.

Pour rappel, la guerre d'agression du mois d'Aout 1998 a débouché sur des efforts de pacification traduits par :

- ❖ l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka signé le 10/07/1999;
- ❖ l'Accord Global et Inclusif de Sun City signé le 17/12/2002;
- ❖ l'Acte final des négociations politiques de Sun City le 02 avril 2003;
- ❖ le Mémorandum sur la réunification de l'armée.

En vue de consolider ces efforts de pacification et de relance économique, le Gouvernement va mettre en place le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion par Décret présidentiel n° 04/92 du 16/10/2004.

Du point de vue institutionnel, le PNDDR a été mis en œuvre par les structures ci-après:

- ❖ Le Comité Interministériel de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CIDDR), créé le 18/12/2003 par décret présidentiel 03/041. Ce décret a été modifié et complété par le décret 09/017 du 30/04/2009.
- ❖ La Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CONADER) créée le 18/12/2003 par décret présidentiel n° 03/042 et abrogé par l'ordonnance n° 07/056 du 14/07/2007
- ❖ Le Comité de Gestion des Fonds de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (CGFDDR), par décret présidentiel n°03/043 du 18 /12/2003 et supprimé le 12/05/2005 par décret présidentiel n°05/028.

¹ Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la Région.

- ❖ L'Unité d'Exécution du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (UEPNDDR), créée le 14/07/2007 par ordonnance présidentielle n°07/056, en remplacement de la CONADER.

Résultats réalisés par le PNDDR de 2004 à ce jour.

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESULTATS EN %
Combattants traités	300.000	199.984	67%
Combattants démobilisés	120.000	107.974 dont 3118 femmes	90%
Démobilisés installés physiquement	120.000	94.015 dont 3008 femmes	78%
Démobilisés encadrés	120.000	88562	74%
EAFGA sortis des FGA	30.000	33434	111%
EAFGA appuyés	30.000	30.506	102%

Afin de jeter les bases d'une paix durable et d'un développement intégral de l'Est du pays, spécifiquement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu, qui étaient encore en proie à l'activisme des groupes armés, le gouvernement de la République Démocratique du Congo a pris l'initiative d'organiser en Décembre 2007 dans la ville de GOMA, la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu. De cette conférence de Goma sont issues différentes résolutions pour la pacification du pays dont le programme AMANI qui visait à créer des conditions de paix, de sécurité et de développement dans ces deux provinces avec extension dans l'Ituri, le Maniema et le Nord Katanga.

En dépit de tous ces efforts, l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers sur fond d'incitations extérieures a continué d'empêcher la mise en œuvre adéquate de ces initiatives. Loin de se lasser, le Gouvernement de la République, avec l'appui de la Communauté Internationale, a intensifié les démarches diplomatiques qui ont finalement abouti à la signature de l'Accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région des Grands Lacs le 24 Février 2013 à Addis Abeba. Parmi les conclusions de cet Accord-cadre, la République Démocratique du Congo s'engage à mettre en œuvre une feuille de route sur la réforme du secteur de la sécurité et en particulier celle de l'armée et de la police.

En date du 27 Mars 2013, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a voté la résolution 2098 (paragraphe 15d, 20 et 34bii) sur la RD Congo qui est venue renforcer les recommandations de l'Accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour la République Démocratique du Congo et la Région des Grands Lacs du 24 février 2013, notamment en préconisant l'élaboration d'un plan unique global DDR/RR pour les combattants congolais et étrangers qui ne sont pas soupçonnés de génocide, de crime de guerre, de crime contre l'humanité et de violations flagrantes des droits de l'homme.

En vue de répondre efficacement à cet ensemble d'impératifs et baliser la voie à des solutions efficaces et durable compte tenu de l'urgence qui s'impose, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a préparé et élaboré le présent plan de Désarmement, Démobilisation et Réintégration de tous les groupes armés qui agissent et qui insécurisent l'Est du pays (Le Nord Kivu, le Sud Kivu, l'Ituri, le Maniema et le Nord Katanga). L'élaboration de ce

plan unique global et sa mise en œuvre devront bénéficier d'un large soutien de la MONUSCO et de la communauté internationale.

II. JUSTIFICATION DU DDR III

2.1. Neutraliser l'existence des groupes armés et améliorer sensiblement les conditions sécuritaires dans la partie Est du pays.

L'évaluation sécuritaire récente dénombre environ 54 groupes armés nationaux et étrangers qui sèment la mort et commettent des abus de tout genre (viols, enlèvements, vols, assassinats etc.) à l'Est de la RDC. Cette situation qui perdure depuis plusieurs années a fortement détérioré les conditions minimales d'épanouissement des communautés civiles et accentué la précarité des populations. Le programme DDR s'impose donc comme une bonne alternative aux membres de groupes armés et à la communauté pour améliorer les conditions sécuritaires locales.

2.2. Synergie avec la réforme du secteur de sécurité.

Dans le souci de répondre aux besoins inhérent à la restructuration et à la réforme de l'armée, le PN-DDR pourrait appuyer la réintégration socio-économique des éléments FARDC devant être démobilisés et/ou retraités (les inaptes, blessés de guerre et ceux atteints par la limite d'âge).

2.3. Contribuer à la stabilisation nationale et régionale.

L'instabilité des communautés civiles et des structures socio-économiques constitue aujourd'hui une des caractéristiques principales de l'Est du pays. En participant à l'amélioration de l'environnement sécuritaire, le PN-DDR va certainement contribuer à stabiliser d'abord les communautés locales puis par extension les pôles sous régionaux et recréer ainsi les bases indispensables de la relance économique et du relèvement communautaire.

2.4. Optimiser l'utilisation des ressources publiques.

La sécurisation effective du territoire national va permettre d'opérer une rupture avec l'économie de guerre qui s'accapare d'énormes ressources budgétaires de l'Etat, au détriment des programmes de développement.

III. OBJECTIFS DU DDR III.

3.1. Objectif général.

Contribuer à assainir et à stabiliser la situation sécuritaire à l'Est de la République Démocratique du Congo par le démantèlement de tous les groupes armés congolais et étrangers avec l'appui de la MONUSCO;

3.2. Objectifs spécifiques.

- ❖ Désarmer tous les groupes armés en activités à l'Est de la RD Congo.
- ❖ Veiller à la destruction de toutes les armes récupérées des groupes armés.
- ❖ Démobiliser tous les éléments des groupes armés.
- ❖ Organiser une Réintégration durable de tous les éléments démobilisés.

IV. PRINCIPES STRATEGIQUES DU DDR III.

Les principes ci-après orienteront la préparation et l'exécution du DDR III :

1. Le plan global du DDR III concerne tous les groupes armés identifiés sur le territoire de la République Démocratique du Congo et s'étalera sur cinq ans.
2. Nécessité de mettre en phase les deux processus : DDR et RSS.
3. Le désarmement de tous les éléments des groupes armés se réalisera sans condition ; elle concerne toutes les catégories d'armes : armes légères, armes de petit calibre, armes lourdes, munitions, etc. L'acceptation des combattants au processus DDR, prendra fin six mois après le démarrage effectif du plan global.
4. Toutes les armes récupérées pendant cette phase seront systématiquement détruites par les FARDC et la MONUSCO qui, conformément aux procédures en vigueur, transmettront un rapport détaillé au Gouvernement de la République Démocratique du Congo.
5. Pour une gestion optimale des données, tous les bénéficiaires du programme feront l'objet d'une identification biométrique.
6. La réinsertion en tant qu'assistance transitoire de court terme ne sera plus envisagée sous forme de paiements cash.
7. La Réintégration d'un démobilisé offre le bénéfice du programme à un membre de la communauté (Un démobilisé = un MCA), en tenant compte du genre.
8. Le travail de réinsertion et de Réintégration socio-économique commence dans les Centres de Préparation à la Réintégration (CPR) qui marque une dynamique nouvelle dans l'accompagnement psychosocial et civique du démobilisé.
9. Nécessité d'une Réintégration communautaire pour renforcer l'installation socio-économique des personnes démobilisées et le relèvement des communautés d'accueil.
10. Durabilité des résultats de la réintégration socio économique : accompagnement de bénéficiaire sur un long terme (cinq ans).

V. PREVISION DES GROUPES CIBLES ET EFFECTIFS A TRAITER.

5.1. Identification des groupes cibles et leur localisation.

(Voir en annexe la cartographie illustrée des Groupes Armés et emplacement des CPR en annexe)

5.2. Effectifs prévisionnels des éléments des groupes armés à traiter.

N°	Désignation	Effectif
1	Groupes armés congolais	9 205
2	Groupes armés étrangers	2 600
3	Eléments Congolais en attente	3 000
	Total	14 805

5.3 Effectifs prévisionnels des éléments congolais à traiter.

N°	Désignation	Effectif
Groupes armés congolais dont :		
1	Adultes hommes	7321
2	Adultes Femmes	(10%) 1221
3	Enfants	(30%) 3663
	Total	12 205

5.4. Effectifs des éléments à démobiliser (Congolais et étrangers).

N°	Désignation	Effectif
1	Congolais adultes	8 542
2	Groupes armés étrangers(MONUSCO).	2.600
	Total général	11 142

VI. ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU DDR III.

6.1. Supervision et orientation politique: Comité Interministériel de DDR (CIDDR).

6.2. Coordination conjointe du processus

6.2.1. Rôle :

- ❖ Planification des opérations :
 - Planification globale,
 - Planification opérationnelle.
- ❖ Suivi et Evaluation.

6.2.2. Composition:

- ❖ Pour le désarmement et la démobilisation: UEPNDDR, FARDC, MONUSCO, FIB, EUSEC, Représentant des bailleurs.
- ❖ Pour la Réintégration: UEPNDDR, MONUSCO, Agences du système des Nations Unies, Représentant des bailleurs, ONG nationales et internationales, société civile, secteur publique et privé.

6.3. UEPNDDR:

- Mise en œuvre du plan.
- Organisation des activités.

6.4. Calendrier des activités

Composantes	Activités	PERIODICITE				Année 4	Année 5
		Année 1					
		T1	T2	T3	T4		
SUPERVISION ET ORIENTATION POLITIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les stratégies de mise en œuvre 						
COORDINATION CONJOINTE DU PROCESSUS	<ul style="list-style-type: none"> - Planification des opérations - Organisation des activités - Coordination et supervision 						
SENSIBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation interpersonnelle des candidats, des communautés d'accueil, des autorités politico-administratives et militaires. - Mobilisation sociale des organisations civiles à base communautaire - Plaidoyer/advocacy 						
DESARMEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Opération de désarmement EMD - Transport et évacuation vers centres de transit. - Destruction des armes, munitions et explosifs. 						
DEMOBILISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Identification (fiche d'identification du combattant). - Vérification (fiche de vérification des EAFGA). - Orientation Adultes (attestation d'orientation) - Orientation EAFGA (documentation par les APE) - Délivrance d'une carte de démobilisation. 						
REINSERTION	<ul style="list-style-type: none"> - Activités éducatives, activités sportives et culturelles - Activités de réconciliation et résolution des conflits - Activités d'alphabétisation, apprentissage aux métiers - Thérapies individuelles et de groupes - Prise en charge des soins de santé primaires - Activités d'orientation professionnelle (cartographie) 						
REINTEGRATION	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et recrutement des partenaires - Production de la cartographie des opportunités de réinsertion - Cartographie de la demande des bénéficiaires - Identification MCA - Développement des projets de réintégration - Formations professionnelles 						

SUIVI ET EVALUATION	Dotation des kits et équipements de productions									
	Accompagnement technique									
	Elaboration du Plan de suivi et évaluation									

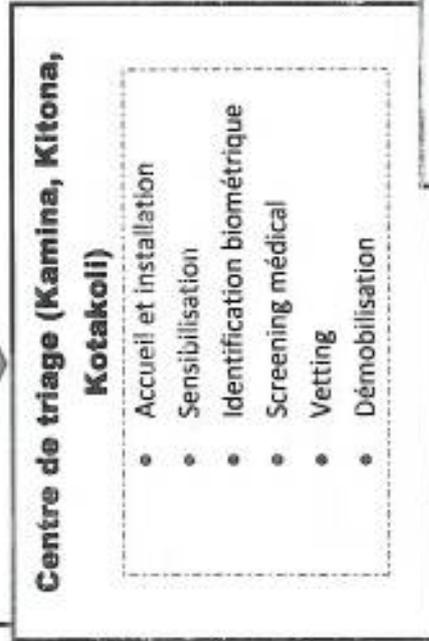
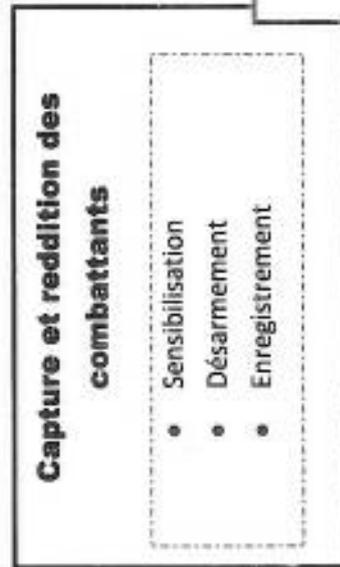
6.5. Schéma du processus de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration DDR III

Le DDR III se déploie en suivant le schéma des composantes classiques du DDR :

- La Sensibilisation,
- Le Désarmement,
- La Démobilisation,
- La Réintégration.

Ces différentes composantes s'inscrivent dans une démarche en cascade comme le montre le schéma ci-dessous :

Schéma du processus DDR III



6.6. Sensibilisation

La sensibilisation est une activité transversale qui précède les opérations DDR, les accompagne et les clôture.

La stratégie générale de sensibilisation sera élaborée par l'UEPNDDR en collaboration avec toutes les parties prenantes notamment la société civile, les FARDC, la MONUSCO, l'UNICEF, l'UNIFEM et les autres partenaires socio-économiques. Elle s'articulera autour de trois axes :

(i) Sensibilisation interpersonnelle des candidats au processus en tenant compte de la dimension genre:

- Les combattants congolais
- Les combattants étrangers
- Les communautés d'accueil
- Les autorités (administratives, politiques, militaires, coutumières et religieuses).
- La société civile
- La communauté internationale.

(ii) Mobilisation sociale des organisations civiles à base communautaire :

- Eglises et confessions religieuses, organisations socioculturelles, ...
- Clubs des jeunes, clubs sportifs, associations féminines, ...
- Structures socio-économiques de développement, communautés rurales, etc.

(iii) Plaidoyer/advocacy au niveau des :

- Autorités politico-administratives, territoriales et coutumières, et
- Chefs des confessions religieuses etc.

6.7. Désarmement.

Le désarmement est une activité de sécurisation des communautés post-conflit. Il a pour objectifs de récupérer le maximum des armes qui sont en circulation du fait des conflits armés.

Le désarmement concerne :

- Les armes de petit calibre.
- Les armes légères
- Les armes lourdes.
- Les munitions et mines.
- Et tous les autres effets militaires.

6.7.1. Critères d'éligibilité au processus DDR

Pour accéder aux bénéfices du DDR III, le combattant devra être déclaré éligible sur base d'un certain nombre de critères.

6.7.1.1 Pour les combattants issus de différents groupes armés non structurés

- ❖ Respect du ratio : « un combattant - une arme ».
- ❖ Pour certains cas, notamment ceux des ex combattants sans armes, la commission pourrait être amenée à apprécier et à décider sur base de :
 - Vérification des notions militaires auprès du combattant candidat au DDR.
 - Interrogatoire pour savoir si le combattant n'a pas dissimulé une arme.

Observations :

- ❖ Les certificats de désarmement ne seront délivrés qu'aux seuls ex-combattants ayant remis une arme.
- ❖ Pour les ex-combattants sans arme, tenant compte des spécificités de chaque groupe armé par rapport à la dotation en armes, les équipes de CVA apprécieront les différents cas et pourront délivrer les certificats d'éligibilité en cas d'avis favorable.
- ❖ Le désarmement s'étend à tous les effets militaires que pourrait posséder un combattant.

6.7.1.2 Pour les combattants issus de groupes armés structurés:

- ❖ Respect du ratio : « un combattant - une arme ».
- ❖ Présentation de l'Ordre de bataille.
- ❖ Présentation de l'état de l'armement lourd et léger.
- ❖ Présentation de l'état des munitions, mines AP-AC et explosifs.
- ❖ Présentation des autres effets militaires.

6.7.1.3. Pour les combattants isolés (Hommes et femmes):

- ❖ Preuve d'appartenance à un groupe armé identifié.
- ❖ Remise d'une arme et des munitions.
- ❖ Remise des effets militaires et autres.

Les critères repris au point 6.5.1.1 sont applicables au cas des combattants isolés, selon le cas.

6.7.2. Description du processus de Désarmement:

- (i) Le processus de Désarmement se fera en opérations conjointes dont les parties prenantes sont :
- Les FARDC à travers les structures compétentes.
 - La MONUSCO: FIB - COB/TOB.
 - Les autres services spécialisés du Gouvernement.

- (ii) Toutes les armes récupérées pendant cette phase seront systématiquement détruites par les FARDC et la MONUSCO qui, conformément aux procédures en vigueur, transmettront un rapport détaillé au Gouvernement de la République Démocratique du Congo.
- (iii) Le Désarmement va concerner tous les groupes armés sans distinction et sans condition et portera sur :
- L'armement lourd ;
 - L'armement léger et de petit calibre ;
 - Les munitions ;
 - Les autres effets militaires : uniformes, ceintures, bottes, etc.

6.8. Démobilisation.

- (i) Tous les éléments appartenant aux groupes armés et formellement désarmés seront destinés à la démobilisation et subiront les différentes opérations du processus y afférentes.
- (ii) Le processus de démobilisation sera mené par les Equipes Mobiles de Démobilisation (EMD) de l'UEPNDDR.
- (iii) La démobilisation est organisée dans les centres de triage où les ex-combattants sont regroupés après leur désarmement.

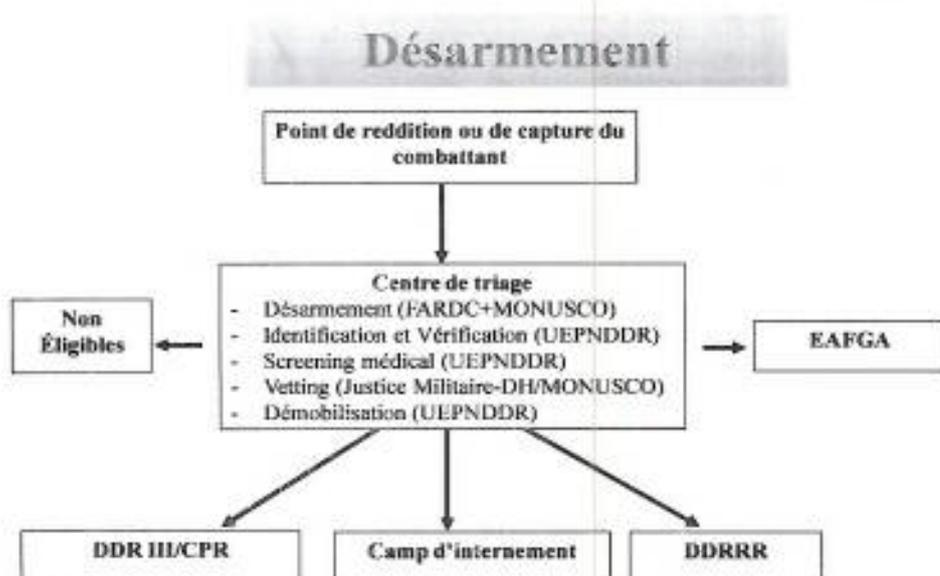
6.8.1. OPERATIONS D'IDENTIFICATION, VERIFICATION ET ORIENTATION (IVO).

- ❖ L'identification des ex-combattants se fait à la biométrie.
- ❖ Les opérations d'identification sont documentées au moyen des fiches et des saisies dans la Base des Données Nationale PNDDR.
- ❖ La vérification concerne l'établissement du statut d'enfant pour les Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés. Elle se fait sur une fiche de vérification ad hoc.
- ❖ Orientation professionnelle Adultes (attestation d'orientation).
- ❖ Orientation sociale et scolaire pour les Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés et documentation par les Agences de Protection de l'Enfance.

6.8.2. Opérations administratives de la démobilisation.

La démobilisation est acte administratif qui concrétise le retour du combattant à la vie civile. A l'issue de opérations d'Identification, Vérification et Orientation, une carte de démobilisation est délivrée à l'ex-combattant pour confirmer son statut de démobilisé et ouvrir le droit aux bénéfices du Programme Désarmement, Démobilisation et Réintégration.

6.8.3. Schéma des opérations de désarmement et de démobilisation



6.9. Centre de triage (CTA)

Après les points de reddition ou de capture, où les combattants ont été désarmés, ceux-ci sont regroupés dans les Centres de Triage pour les opérations d'identification et de Démobilisation.

Trois Centres de Triage sont prévus pour les activités d'identification et de démobilisation des ex-combattants :

- Centre de Kamina
- Centre de Kitona
- Centre de KotaKoli

Activités dans les CTA.

- Accueil et installation
- Sensibilisation
- Identification biométrique
- Screening médical
- Vetting
- Démobilisation

6.10. Le Centre de Préparation à la Réintégration (CPR)

6.10.1 Rôles.

- ❖ Tout en restant un centre de préparation à la Réintégration socioéconomique, les CPR auront les capacités de réaliser les opérations ci-après :
 - Education civique et à la citoyenneté.
 - Education au respect des droits humains.
 - Accompagnement psychosocial.
 - Alphabétisation.

- Education à la culture de la paix, réconciliation et résolution pacifique des conflits
 - Apprentissage et initiation aux petits métiers
 - Orientation professionnelle
 - Garantie du libre choix du milieu de réintégration
- ❖ Après trois mois au minimum d'encadrement dans le CPR, un démobilisé qui fait preuve d'une évolution positive est éligible à une activité de réinsertion, en attendant son engagement dans le processus de long terme (Réintégration socioéconomique).

6.10.2. Principes de gestion du CPR.

- ❖ L'UEPNDDR assure la gestion technique et matérielle du CPR.
- ❖ La Police Nationale Congolaise assurera la sécurité intérieure des sites
- ❖ Les FARDC et la MONUSCO participeront à la sécurisation générale du milieu d'implantation du CPR
- ❖ Les sites d'implantation (terrains) des CPR seront fournis par le Gouvernement de la RDC.

6.10.4. Acteurs:

- ❖ UEPNDDR.
- ❖ Partenaires: agences du système des Nations Unies, ONG nationales et internationales, secteur public et privé, société civile.

6.10.5. Durée.

- ❖ La durée dans le CPR est de 3 mois au minimum, pour chaque démobilisé

6.10.6. Cas des dépendants.

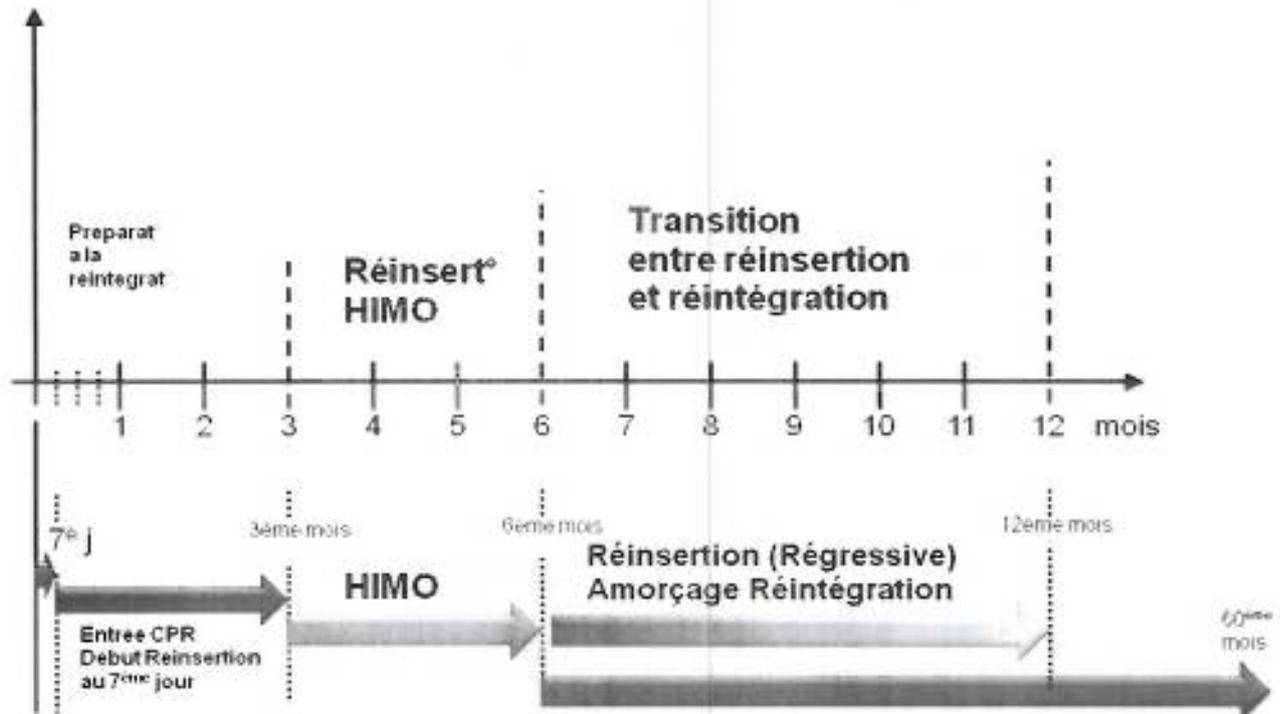
Le programme sera inmanquablement confronté au problème de prise en charge des dépendants des démobilisés pendant leur séjour au CPR.

Deux choix semblent possibles:

1. Proposer un kit alimentaire mensuel ou unique (vivres de première nécessité).
2. Faciliter l'insertion des conjoints dans les projets de développement communautaire.

6.11. La réinsertion ou l'assistance transitoire.

6.11.1. Principes d'assistance transitoire de court terme :



- (i) Déroulement de la réinsertion:
 - La réinsertion se déroulera dans le milieu de préparation à la Réintégration ou de Réintégration avec la participation de la communauté locale.
 - Elle s'appuiera sur les projets HIMO existants et les projets de courte durée dans le milieu de Réintégration socio économique.
 - Le programme initiera et financera des projets de réinsertion là où ils n'existent pas.
 - Dans la mesure où le budget le permettrait, le programme encouragera les initiatives d'épargne.
 - La durée de réinsertion sera de 12 mois (y compris le séjour dans le CPR). Toutefois les activités HIMO ne pourront démarrer qu'à partir du 3^{ème} mois.
- (ii) Préparation des communautés locales à la Réintégration :
 - Sensibilisation des communautés d'accueil. (y compris la sécurité communautaire).
 - Critères d'éligibilité des MCA.
 - Transparence dans la sélection des MCA.
 - Identification des filières de Réintégration (long terme).
- (iii) Préparation des Institutions de Micro finance (IMF) et autres agents de développement aux projets.

- (iv) Le programme initiera et financera des projets de réinsertion là où ils n'existent pas.
- (v) Dans la mesure où le budget le permet, le programme encouragera les initiatives d'épargne.

6.12. La Réintégration socio économique.

6.12.1. Effectifs à réintégrer.

N°	Désignation	Effectif
Groupes armés congolais dont :		
1	Adultes hommes	7321
2	Adultes Femmes	(10%) 1221
3	Enfants	(30%) 3663
4	MCA	(100%) 8542
5	Enfants vulnérables	(100%) 3663
Total partiel 1		24410

6.12.2. Principes de la Réintégration.

(i) La Réintégration socioéconomique va reposer sur l'**approche communautaire** par laquelle les ex-combattants démobilisés seront encadrés à travers des associations de producteurs comprenant les démobilisés et les membres des communautés locales.

(ii) Pour assurer une Réintégration durable, les activités de Réintégration seront basées sur les atouts et opportunités économiques du milieu, pouvant générer des revenus substantiels et pérennes pour les démobilisés, leurs dépendants et les membres des communautés locales.

(iii) Les activités de Réintégration socio-économique des démobilisés seront organisées dans les secteurs d'activités ci-après :

- a) Filière « Agriculture- pêche et Elevage ».
- b) Filière « Formations à l'emploi et l'auto-emploi ».

(iv) La mise en œuvre de la Réintégration s'appuiera sur les structures associatives et/ou coopératives existantes ou à créer en vue de promouvoir la viabilité et la durabilité des activités productives.

(v) La Réintégration socioéconomique comprendra:

- Le volet **démarrage** des activités de Réintégration (2 ans):
Formation professionnelle et/ou académique, Activités économiques individuelles et/ou associatives, Appui à la

structuration et organisation, Accompagnement technique et communautaire.

- Le volet **consolidation** (2 ans): *Évaluation exhaustive des activités menées, Renforcement des capacités de la chaîne de valeurs (production, transformation, commercialisation, gestion, etc.).*

(vi) La synergie avec les autres programmes de développement devra être permanente et continue.

(vii) L'encadrement et l'accompagnement technique des bénéficiaires.

L'encadrement et l'accompagnement technique vont reposer sur le principe du partenariat devant impliquer une large participation de différents intervenants dans le processus:

- a) Les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales ;
- b) Les services publics spécialisés ;
- c) Les entreprises du secteur public et du secteur privé ;
- d) Les Agences des Nations Unies;
- e) La MONUSCO.

Filières d'activités de Réintégration du plan global DDR III.

FILIERES	ACTIVITES PRINCIPALES	ACTIVITES SECONDAIRES
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures vivrières - Petit Elevage (volailles, petits ruminants,) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures maraichères - Autres spéculations
Pêche	Pêche semi-industrielle (motorisée).	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures maraichères - Elevage volailles.
Elevage	Elevages du gros et petit bétail	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures maraichères - Elevage volailles.
Transformation des produits agricoles	Production du jus des fruits, soya, lait caillé, fromage.	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures maraichères - Elevage volailles.
Transformation et conservation des produits de pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Production des poissons salés, - Conservation des poissons 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures maraichères - Elevage volailles.
Formation à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Ajustage et soudure - Menuiserie - Maçonnerie - Mécanique Auto - Boulangerie - NTIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Ajustage et soudure - Scierie - Briqueterie - Mécanique auto, conduite auto. - Boulangerie - Electronique, Informatique, etc.

6.13. Activités spécifiques pour les groupes vulnérables.

6.13.1. Appui aux Femmes ex-combattantes.

- Allègement de la charge de travail.
- Renforcement des bénéficiaires spécifiques : équipements, intrants, etc.
- Orientation dans les filières à haute valeur ajoutée sociale et économique.

6.13.2. Appui aux enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA).

La réinsertion/réintégration des Enfants Sortis des Forces et Groupes Armés comprend:

- L'encadrement transitoire dans les structures d'encadrement transitoire(SET), pour 3 mois.
- La réinsertion sociale et réintégration économique:
Pour les EAFGA de 15 ans et moins, elle consiste en :
 - La recherche et la réunification familiale.
 - La scolarisation.Pour les EAFGA de plus de 15 ans, la réinsertion consiste en:
 - La recherche et la réunification familiale,
 - La Réintégration socio-économique.
- Le suivi et accompagnement.

6.14. Gestion du programme

Le plan global de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR III) sera exécuté et coordonné par l'Unité d'Exécution du Programme National DDR, sous la supervision du Comité Interministériel du DDR.

VII. PLANIFICATION DES ACTIVITES DU DDR III.

PNDDR		BUDGET DDR III (USD)										Zone de couverture	Responsable du Programme				
Objectif Général du DDR III		Objectifs spécifiques du Plan global DDR III										RDC	Institution Responsable National/Provincial (partenaire) UEPN-DDR				
Le DDR III vise à contribuer à assainir et à stabiliser la situation sécuritaire de l'Est de la RD Congo par le Démantèlement de tous les groupes armés congolais (et étrangers).		<ul style="list-style-type: none"> * Désarmer tous les groupes armés en activités à l'Est de la RD Congo. * Veiller à la destruction de toutes les armes récupérées des groupes armés. * Démobiliser tous les éléments des groupes armés ciblés. * Organiser une réintégration durable de tous les éléments démobilisés. 															
RESULTATS ATTENDUS		<ol style="list-style-type: none"> 1. le désarmement de 14905 combattants des groupes armés est réalisé (dont 2600 non congolais). 2. la démobilisation de 12205 ex combattants des groupes armés est réalisée (dont 3000 à régulariser). 3. l'accès de 3542 démobilisés à une activité de réintégration socio économique réalisé. 4. l'assistance sociale et économique de 3663 enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) 5. l'assistance spécifique aux groupes vulnérables (Femmes ex-combattantes) 															
ACTIVITES		PERIODES EN SEMESTRE										INDICATEURS D'ACTIVITE	VALEUR CIBLE	Institution Responsable de l'activité	Responsable au sein de l'UEPN-DDR		
N°	DESCRIPTION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	LB	MONTANT				
A.1. Assurer l'information, la sensibilisation des démobilisés, autorités et communautés d'accueil sur les activités du DDR III																	
A1.1	Recruter les sensibilisateurs														nbre de contrats à courte durée signés	UEPNDDR	sensi-Com+ PM
A1.2	Organiser l'atelier de mise à niveau des sensibilisateurs														le nbre de sensibilisateurs remis à niveau	UEPNDDR	Sensi-com+ PM
A1.3	Distribuer les supports de sensibilisation														le nombre et types de supports distribués	UEPNDDR	Sensi-com
A1.4	Produire les supports de sensibilisation														Quantité et types de	UEPNDDR	Sensi-com+ PM

A1.9	Assurer le plaidoyer auprès des autorités et des associations socioculturelles pour l'accès aux services, ressources, acceptation dans la communauté et aux Droits Humains.									Nbre de plaidoyers organisés	UEPNDDR	Sp/Sensi-Com + C/Réint+Agents de liaison
A1.10	Assurer la mobilisation sociale des organisations à base communautaire									Nbre d'associations mobilisées	UEPN DDR	Sensi-Com
A.2. Démobiliser 12205 issus des groupes armés												
A2.1	Recruter le personnel de l'équipement de démobilisation (agents, EMD)									Nbre d'agents recrutés, nbre d'équipe constitués	UEPN, EMD, APE	cons/op+RH
A2.2	Acquérir les équipements BioD									Nbre d'équipements achetés	UEPNDDR	PM
	Organiser l'atelier de mise à niveau du personnel									Nbre de personnes mises à niveau	UEPNDDR	Adm +RH +sens-Com
A2.3	Déployer les EMD sur terrain									Nbre d'EMD déployés, nombre et types d'équipements déployés	UEPNDDR, EMD	cons/op+RH
A2.4	Organiser les activités IVO									Nbre de combattants traités	UEPN DDR et partenaires	ADM
A2.5	Délivrer des cartes de démobilisation ou de sortie									Nbre de cartes distribuées	MIS	ADM
A.3. Réinsérer 8542 démobilisés et 3663 enfants dans le système productif communautaire												
A3.1	Enregistrer les démobilisés dans les milieux de réinsertion									- le Nombre de démobilisés installés	UEPNDDR	C/Réint

A3.2	Métrer à jour et déployer les bases de données ASR, ASER actives du DDR II			physiquement nombre de EDD mises à jour, nombre d'AE et d'Antennes utilisant l'ASR, nombre d'AE et d'Antennes utilisant l'ASER.	UEPNDOR	Créant
A3.3	Assurer le rétrovisionnement des démobolisés aux AE	NA	8542	Le nombre de démobolisés référés par filières et par AE.	UEPNDOR	CRéant+Agents de liaison
A3.4	Faciliter l'installation physique des démobolisés	NA	8542	nombre de démob installés	UEPNDOR	CRéant+Agents de liaison
A3.5	Métrer à jour la cartographie des démobolisés physiquement	NA		nombre de cartographies mises à jour	UEPNDOR	CRéant+Agents de liaison
A3.6	Assurer l'analyse technique et approuver les propositions de petits projets soumis par les AE	NA		le nombre de projets approuvés	UEPNDOR	Créant
A3.7	Répondre les démobolisés par une assistance technique: appui par des vivres contre travail (food for Works), vivres contre la formation (Food for training); appui à l'auto-édification des abris pour les démobolisés et leurs dépendants, etc.		6542	le nombre de démobolisés ayant approuvé au moment de leur démobolisation	UEPN DDR et partenaires	Adm+P+CR

A5.6	Appuyer en intrants et matériels pour les associations des EAFGA avec les MCA							Nbre d'associations d'ESFGA appuyées	UEPNDDR	CARÉINT+APE
A6. Assurer des appuis spécifiques aux Femmes ex-combattantes démobilisées.										
A6.1	Organiser les femmes ex-combattantes							Nbre de femmes organisées par filière	UEPNDDR	CARÉINT
A6.2	Identifier et valider les besoins spécifiques des femmes dans les associations avec les MCA							Nbre de listes de besoins validés	UEPNDDR	CARÉINT
A6.3	Assurer les formations spécifiques en rapport avec l'appui à l'arrangement de surcharge							Nbre de modules de formations élaborés et dispensés, nbre d'associations formées	UEPNDDR	CARÉINT
A6.4	Assurer les appuis suivant les besoins spécifiques des femmes ex-combattantes démobilisées							Nbre d'associations appuyées	UEPNDDR	CARÉINT
A7. Assurer le suivi et évaluation des activités du plan DOR III										
A7.1	Effectuer les missions de supervision des activités du projet							Nbre de rapports mission, de	UEPNDDR	Ress. Hum. Admin Log.
A7.2	Evaluer les activités du projet							Nbre de rapports d'évaluation	UEPNDDR	AdminP + DF +PM
A7.3	Réaliser les audits technique et financier							le nbre d'audits organisés	UEPNDDR	AdminP+DF
A8. Assurer l'administration, la coopération des activités du programme										

VIII. SUIVI ET EVALUATION

Un plan de Suivi & Evaluation sera élaboré et appuyé par un applicatif de gestion informatisée des activités du programme.

- i. Le plan comprendra les outils traditionnels de suivi & évaluation/
Cadre logique.
Cadre des résultats.
Plan de supervision.
- ii. Les missions de supervision périodiques des bailleurs seront aussi planifiées et effectuées.

IX. FINANCEMENT ET BUDGET DU PLAN GLOBAL DU DDR III.

8.1. Les ressources pour financer ce plan global du DDR III vont provenir de:

Bailleurs multilatéraux et bilatéraux.
MONUSCO.
Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

8.2. Budget.

N°	Composante	Montant (USD)	Observation
A	Aménagement ou Réhabilitation CTA		Voir Gouv. RDC ou MONUSCO
B	Transport Aérien Ex Combattants vers les CTA		Voir Gouv. RDC ou MONUSCO
C	Prise en charge dans les CTA		Voir Gouv. RDC ou MONUSCO
D	Kit civil	298 970	
E	Désarmement		Voir MONUSCO.
F	Démobilisation	1 403 650	
G	Aménagement CPR	3 986 202	
H	Prise en charge alimentaire et sanitaire dans les	9 225 360	
I	Réinsertion (Services et charges dans les CPR)	18 000 000	
J	Réintégration ex-combattants groupes armés	42 710 000	
K	Réintégration enfants sortis des forces et	7 019 234	
L	Suivi et Evaluation pour 60 mois	2 016 000	
M	Coûts opérationnels pour 60 mois	4 800 000	
N	Administration du programme pour 60 mois	8 895 200	
O	Matériels roulants logistique pour 36 mois	1 219 800	
TOTAL GENERAL		99 574 416	

ANNEXE 1 : Cartographie illustrée des groupes armés

Provinces	Territoire	Localités	Groupes armés	Effectifs estimés	
Nord Kivu	Beni	Mutwanga, Batalingi, Mbau	ADF/Congolais	400	
		Nadui/Eringeti	ADF/Ougandais	400	
		Vallée Similiki	MMFOLC	120	
		Mangurujipa	Muhambalyaki		
	Total partiel				920
	Lubero	Bunyatengue, Muhanga, Lusoa, Bulindi, Butalangola	FPC Lafontaine/UPCP	150	
		Nyakckoma, Vitshumbi	MM PRM	250	
		Nord-Ouest Butembo	MM Kikurukuku		
		Bunyatenge	Hilaire	80	
		Mashuma	RUD/Rwandais	150	
	Total partiel				630
	Masisi	Mungasi, Lukweti, Kalembe, Kinyama	APCLS Janvier	450	
		Boabo, Katoyi, Shoa, Nyamaboko 1 & 2, Ufamandu 2	Nyatura	500	
		Nord-Ouest et Nord Centre de Masisi (Mihandja, Luhinsi, Kahira	MM Kinjonjo	200	
		Nyamaboko 1 & 2, Ufamandu 1	MM RM	370	
		Nyamaboko 1 & 2	MM FDC	150	
		Nyamitaba, Kahira	Nyatura	400	
		Mpati, Kivuye	M 26	120	
		Bibwe, Kivuye, Nyabikeri, Bukumbirwa	FDLR/FOCA/Rwandais	550	
	Total partiel				2 740
	Walikale	Ntoto	MM RM	60	
		Pinga (Nord-Est)	NDC/Cheka	120	
		Sud, Sud-Est et Ouest de Walikale	MM RM	250	
		WalowaYungu, (Kimuwa), Luberiki	FDC	80	
		Lisamambo	FDLR/FOCA/Rwandais	200	
	Total partiel				710
	Rutshuru	Nyamillima	Nyatura	70	
Sud de Rwindi (de Kibumba à Mayi ya moto)		M 23	1 800		
Binza (Nyamillima)		MM PRM	120		
Binza, Kiseguro (Nyamillima)		SOKI/Congolais	60		

Provinces	Territoire	Localités	Groupes armés	Effectifs estimés
		Nyanzali, Kikuku, Bambu, Kyahala	FDLR/FOCA/Rwandais	400
		Binza, Kiseuro	SOKI/Rwandais	30
	Total partiel			2 480
Province Orientale	Ituri	Ituri	FRPI	800
			MRPC	300
	Haut et Bas Uélé	Haut et Bas Uélé	LRA/Ougandais	200
Total partiel			1 300	
Katanga	Moba, Mitwaba	Moba, Mitwaba	Kata-Katanga	550
	Total partiel			550
Sud Kivu	Kalehe	Bunyakiri, Zirako	RM/tembo	150
		Nyawarengo, Lumbishi, Bushaku, Katasomwa	Nyatura	300
		Ziralo	Kirikicho/Tembo	80
		Katasomwa	M 26 (Mbangu Mabangu)	100
	Shabunda	Kiguluba, Mulungu	Raiha Mukombozi	100
		Nyambembe, Evari, Lulingu, Nzovu, Matili	Raiha Mutomboki	100
	Walungu	Luntukulu, Kabogoza, Bosoro	Kahasha, Maheshe et Deo Bizibu/M23	100
		Kashindaba, Kigogo, Kangova, Kanyatende, Nyabaleke	FDLR/FOCA	250
		Byonga, Nyamibongo	MM/Nyakiliba/Nyindu	80
	Fizi	Milimba	Maj Katamiti/Bembe	50
		Milimba ²	MM Mulumba Hondwa/Fuliro	50
		Kisanga (Nord de Lulimba)	FDLR/FOCA	50
		Sebele	MM Yakotumba/Bembe	300
		Mboko	Col Mayale/Bembe	
	Kabare	Ninja, Lubimba	RM/tembo et Shi	40
		Kajembwe	ALEC/Banyamulenge	25
	Uvira	Kitoga, Mugutu	FDLR/FOCA	200
		Mutarule (MCC)	MM Beča/Fuliru	100
		Marungu	FNL/Burundais	110
		Lemera	Mushombe	80
		Maramvia, Kajembwe	FPM/Burundais	40
		Mutarule	Gumino-Tawimbi	150
	S/Total			2 455
Total général			11 785	

Ituri



